



UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR LA DÉMOCRATIE LE CONSEIL CITOYEN EN PANDÉMIE

Deux années déjà. En ce printemps 2022, couverte par le bruit de bottes et de chars en Europe, la saturation médiatique de l'urgence sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19 s'estompe. Mais en avons-nous vraiment fini avec le coronavirus ? Alors que de nombreux résultats scientifiques inscrivent cet épisode dans une succession d'émergences de maladies infectieuses qui touchent aussi le monde animal et végétal lié à l'actuel modèle de développement¹, nous sommes de plus en plus convaincus que nous ne pourrons nous en prévenir durablement qu'en agissant sur les causes. En effet Covid-19 a mis en évidence la nature syndémique de la crise. La syndémie est caractérisée par un entrelacement de maladies, de facteurs biologiques, sociaux et environnementaux, qui par leur synergie aggravent les conséquences de ces maladies dans la société. C'est donc la nature syndémique et structurelle des prochains épisodes de maladies infectieuses émergentes dont on doit se préoccuper. Nous sommes obligés de nous préparer et de préparer les nouvelles générations à un changement radical dans les rapports à nos milieux de vie, dans les relations entre humains et avec l'ensemble du tissu des autres vivants. Pour cela il faut alerter, mobiliser et construire des défenses efficaces.

Exposé des motifs

L'approche technocratique et autoritaire de la pandémie qui est faite par les autorités, focalisée sur la dimension pathologique du virus et sur la nécessité de son contrôle par l'État, réduit notre capacité à agir pendant la survenue d'une nouvelle pandémie. Des mesures militaro-administratives mises en place pendant les pics de Covid-19 demeurent en suspens : contrôles, attestations dérogatoires, amendes,

passé sanitaire et passé vaccinal, suspensions professionnelles... Deux années de crise sanitaire ont aussi accéléré et banalisé le déploiement de technologies pour la gestion du contrôle social (application numérique pour smartphone rendu obligatoire, contrôle par QR codes, traçage, reconnaissance faciale...). Par la peur et la fabrique du consentement, nous avons subi une gestion de crise sanitaire autoritaire, ne supportant aucune dissidence, excluant toute forme de nuance, de discussion critique, de formation de citoyens éclairés. Les choix scientifiques ou techniques qui sont décidés sans nous, imposés sous prétexte qu'il n'y aurait aucune alternative possible, sont ceux qui orientent la recherche, la polarise, sur des innovations qui sont source de profitabilité commerciale durable... et d'efficacité éphémère. Pendant ce temps les investissements ne se font pas dans une science co-construite qui accompagne des manières de vivre alliant connaissance et soin de la biodiversité de son environnement permettant d'installer sur le long terme des territoires de santé partagée² pour les humains et avec les autres vivants.

À *Sciences Citoyennes* nous faisons un autre pari : celui de l'intelligence collective, avec la participation pleine et entière des citoyens dits « ordinaires ». D'expérience nous savons que la lutte contre le Sida a été efficace quand elle a su impliquer les citoyens aux choix scientifiques en alliant santé publique et droits humains. De notre côté nous avons mis en place depuis une quinzaine d'années un protocole pour des conventions citoyennes qui ont démontré que des citoyens ne

¹ Voir aussi *La fabrique des pandémies*, l'enquête conduite par Marie-Monique Robin en collaboration avec le chercheur Serge Morand auprès de 60 chercheurs du monde entier (2021, Éd. La Découverte).

² Voir *Réensauvagements : vers une conception écologique et relationnelle de la santé* par Camille Besombes dans la revue *Terrestres* (29 juillet 2021).

défendant pas d'intérêt particulier, représentant la diversité de la population, complètement informés à partir d'expertises contradictoires peuvent indiquer les conduites les plus conformes à l'intérêt commun. Pour les pandémies qui s'annoncent et pour assurer l'exercice démocratique de la gestion des crises nous proposons deux démarches complémentaires. La première à très court terme, dès l'émergence de la maladie infectieuse, est la mise en place d'un

Conseil citoyen, constitué par tirage au sort, qui sera informé par des expertises variées, contradictoires et multidisciplinaires.

Il débattrait pour proposer des dispositions afin d'aller vers une autonomie des populations pour des solutions qu'elles acceptent en étant éclairées. La seconde proposition, c'est d'installer une Convention citoyenne hors pandémie, inscrite dans la législation pour orienter la recherche sur le long terme vers des objectifs qui permettraient d'éviter la reproduction des catastrophes annoncées. Les avis de la Convention citoyenne devraient être ratifiés par referendum.

Le projet que le groupe de travail « syndémie » de *Sciences Citoyennes* soumet aujourd'hui concerne une expérimentation d'un **Conseil citoyen en pandémie** pendant 3 mois dès que possible. En effet il y a urgence à en évaluer la faisabilité et la pertinence avant qu'un nouveau pic infectieux nous trouve démocratiquement démunis. Le **Conseil citoyen** est un nouveau dispositif que nous souhaitons tester avant de le proposer plus largement. Le test consisterait à mettre en place un **Conseil citoyen** sur une question toujours controversée.

Nous proposons que ce pilote réponde aux questions liées à l'efficacité des traitements préventifs ou curatifs anti-Covid (hors vaccination).

Les principales caractéristiques du **Conseil citoyen en pandémie** sont exposées ci-contre.

Pour couvrir les frais de fonctionnement du **Conseil citoyen en pandémie** pour un test de 3 mois (indemnisation de 15 citoyennes et citoyens tirés au sort se réunissant une fois par semaine pendant 12 semaines, temps de travail salarié du secrétariat, 12 jours d'un intervenant pour la facilitation) nous évaluons le budget de l'opération à 30.000 euros.

³ Les conditions techniques (tirage au sort) et l'effectif du panel sont justifiés par l'expérience des procédures participatives mondiales. Voir par exemple <http://jacques.testart.free.fr/pdf/texte894.pdf>

Caractéristiques des Conseils citoyens en pandémie

Un **Conseil citoyen en pandémie** est un groupe de personnes n'ayant pas de conflit d'intérêts avec la situation en cause, établi dès le début d'une épidémie de maladie infectieuse, pour répondre au mieux, rapidement et de manière régulière, aux interrogations de la population. Il est composé d'une quinzaine de personnes (et autant de suppléants) tirées au sort³ en respectant la diversité sociale et sans conflit d'intérêts avec le secteur biomédical et les agences de gestion de crise.

Cette instance démocratique est formée afin de conseiller les méthodes individuelles et les pratiques collectives qui semblent les mieux adaptées pour minimiser la propagation et les effets de la maladie.

L'expérience récente du Covid a montré le désarroi des personnes à la recherche de « la vérité », même au prix d'efforts importants, d'autant que les « experts » ne peuvent plus servir de référence commune quand ils sont en désaccord entre eux. Or, diverses procédures ont montré qu'un groupe de personnes disponibles et dédiées à ces enquêtes serait capable de « se faire une opinion » solide et de la faire valoir auprès de ses concitoyens (voir le site <https://sciencescitoyennes.org/conventions-citoyennes/#more-63152>)

Un **Conseil citoyen en pandémie** doit avoir la confiance des gens en étant indépendant d'intérêts particuliers. Il participe à l'information la plus objective possible et combat ainsi les *fake news* et les angoisses inutiles.

Cette procédure de gestion démocratique des crises ne doit pas être confondue avec la *Convention citoyenne de prévention des syndémies* que *Sciences Citoyennes* préconise par ailleurs pour limiter la survenue et la gravité des futures crises. La formation d'un panel de diversité maximale par tirage au sort est identique (voir le site <https://pourdesconventionscitoyennes.org>) mais la gestion de l'urgence impose au **Conseil citoyen en pandémie** un protocole plus souple, plus réactif et moins coûteux que celui de la convention, avec la possibilité d'établir plusieurs conseils simultanément (un par région par exemple). Un **Conseil citoyen en pandémie** assure la mission d'évaluer la fiabilité des informations publiques, de vérifier les arguments contradictoires, de recenser les pratiques locales de parade et de traitement adoptées dans le monde ainsi que leurs résultats mis à jour, de communiquer largement avec la population, de répondre aux questions de la société.

Un **Conseil citoyen en pandémie** n'est pas un dispositif d'expertise scientifique supplémentaire mais un référent social qui peut se saisir des informations ayant une incidence sur les conduites à tenir afin d'en vérifier l'exactitude et la portée. Il est donc surtout une instance de réaction aux réalités et aux discours souvent confus parcourant la société. Par exemple il évalue la gravité réelle de la maladie, l'efficacité des mesures de distanciation, de prévention et de soin, leurs effets positifs et indésirables sur la santé ou la vie sociale. Le **Conseil citoyen en pandémie** évalue aussi en continu la pertinence des propositions gouvernementales.

Afin de mieux inscrire le **Conseil citoyen en pandémie** dans la population, il peut avoir une dimension régionale et être décliné dans plusieurs régions simultanément, voire dans chacune des régions, ce qui permettrait de vérifier la pertinence du dispositif par comparaison des avis et propositions produits.

Un **Conseil citoyen en pandémie** bénéficie d'une initiation pour se familiariser avec les notions de pandémie, d'épidémiologie et de pensée critique. Puis il se réunit régulièrement au moins une fois par semaine durant toute la crise sanitaire. Il recourt systématiquement à l'expertise contradictoire en confrontant les assertions qui font l'actualité. Il délibère sur chaque point analysé et produit lui-même un avis, immédiatement rendu public. Il assure un moment régulier (hebdomadaire) d'information sur un grand média⁴, répond aux questions de la société et des professionnels concernés et maintient un lien

permanent avec la société civile organisée.

Les **Conseils citoyens en pandémie** sont établis dans des lieux reconnus de concertation ou autres espaces « sécurisés » entre sciences et société (CESE ou CESER⁵, Maisons des sciences de l'Homme, Boutiques des sciences, tiers-lieux...). Le conseil est mandaté pour la durée de la pandémie mais ses membres sont renouvelés par tiers tous les 3 mois en nommant les suivants dans le tirage au sort initial.

Les membres du **Conseil citoyen en pandémie** sont indemnisés de leurs frais engagés. Le financement et les moyens techniques sont fournis par les instances officielles (État ou région) et par des fondations d'intérêt public. L'instance officielle en charge du conseil a un statut d'observatrice tout au long de la procédure. L'animation du conseil citoyen est assurée par un facilitateur (psycho sociologue) indépendant et il dispose d'un secrétariat.

Un **Conseil citoyen en pandémie** constitue un groupe autonome ayant accès à tous les moyens d'information y compris aux données des autorités sanitaires (ARS, SPF⁶...) et peut interroger tous les experts et témoins qu'il souhaite entendre.

Deux garants dont l'intégrité est reconnue, une personnalité issue des institutions et une personnalité issue du mouvement social, veillent au bon déroulement et certifient la loyauté de la procédure. Ces garants suivent l'évolution des travaux et produisent un rapport final.

⁴ Un communiqué de presse pourrait être diffusé dans la presse quotidienne régionale ou nationale après chaque réunion des citoyens. Le secrétariat du conseil pourrait également être en charge d'organiser une conférence de presse ou une intervention radio, TV ou web. Les citoyens y seraient représentés mais ils pourraient être accompagnés par toute personne qu'ils auraient identifiée.

⁵ Acronymes de Conseil économique, social et environnemental et de Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

⁶ Acronymes de Agences régionales de santé et de Santé publique France.

Nota : Le présent document est le résultat d'un travail réalisé par le groupe « Syndémie » de l'association *Sciences Citoyennes*. Les textes revendiqués par notre association sur le même thème sont disponibles à l'adresse suivante : <https://sciencescitoyennes.org/la-pandemie-du-covid-19/>

Contact : syndemie@sciencescitoyennes.org



Sciences Citoyennes

38 rue Saint Sabin
F75011 Paris - France
tél. +33 (0)1 4314 7365

<https://sciencescitoyennes.org>

contact@sciencescitoyennes.org

